

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 50

présenté par

Mme Corneloup, Mme Minard, Mme Sylvie Bonnet, M. Ray et M. Rolland

ARTICLE 42

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
